Cinquante-septième année. - N ° 102 A Samedi 27 et dimanche 28 mai 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 547

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

509 649 752 RCS Grenoble.
CHAMP FORET.
Forme : Société en Nom Collectif.
Capital : 1002500.00 EUR.
Adresse : 5, Rue De l'Isère, 38120 Saint-Égrève.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : FUSION CHAMP FORET / G.Y.D Société Absorbante : G.Y.D Immatriculée 411 021 207 RCS GRENOBLE Forme : SCA Capital : 41 000 000 € Adresse du siège : SAINT-EGREVE (38120), 5 rue de l'Isère Oppositions : Art. L236-14 du Code de commerce Commentaires : Avis de Projet de Fusion Société Absorbée : CHAMP FORET Immatriculée 509 649 752 RCS GRENOBLE Forme : SNC Capital : 1 002 500 € Adresse du siège : SAINT-EGREVE (38120), 5 rue de l'Isère Actif : 1 279 457 € Passif : 387 740 € Actif net apporté : 891 717 € Montant prévu du mali de fusion : -110 783 € Rapport d'échange des droits sociaux : La société absorbante détenant la totalité des parts sociales de la société absorbée, il n'est pas déterminé de rapport d'échange, ni de prime de fusion, et que la fusion ne donnera pas lieu à augmentation de capital de la société absorbante. La fusion prendra effet d'un point de vue comptable et fiscal rétroactivement au 01.01.2023. Date du projet : 24.05.2023 Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de commerce. Date du dépôt : 24.05.2023 pour chacune des sociétés participantes. Lieu du dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE pour chacune des sociétés participantes..